

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CAFÉTÉRIA ESSA INC.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 11 décembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux • Lors de ma visite le ratio est respecté. • La halte respect les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19. • Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue. • Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure sont conforme à la loi et règlement sur les services à la petite enfance. Note, il faudrait changer le nom et le # de téléphone du mentor de la qualité dans les documents a affichage obligatoire
--

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 décembre 2020

Date

original signé par

Vanessa Robichaud Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 décembre 2020

Date